



Réf. : PSD/101/2/A/095.10

URGENT

La Commission de l'Union africaine (UA) présente ses compliments aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures des Etats membres de l'UA, et a l'honneur de communiquer ce qui suit :

La Commission voudrait rappeler que, dans le rapport du Président sur les activités de la Commission pour la période de janvier à juin 2009, soumis à la 15^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Syrte, Libye, du 24 au 30 juin 2009 [EX. CL/520 (XV)], une mise à jour a été faite sur la question de la sécurité et de la sûreté maritimes en Afrique, qui a pris une dimension plus importante en 2008, en raison notamment de la recrudescence du phénomène de la piraterie. La Commission a indiqué ce qui suit:

- (i) des pays et Organisations intergouvernementales ont déployé d'importants dispositifs maritimes pour s'attaquer au fléau croissant de la piraterie au large des côtes de la Somalie ;
- (ii) au début de l'année 2009, une réunion de haut niveau de 17 Etats appartenant aux régions de l'Océan Indien occidental, du Golfe d'Aden et de la Mer Rouge a adopté le « Code de conduite de Djibouti », relatif à la répression de la piraterie et du vol à main armée perpétrés à l'encontre de navires dans le Golfe d'Aden ;
- (iii) en relation avec la résolution 1851 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies, un Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes de la Somalie (CGPCS) a été créé pour servir de point de contact entre les Etats, les organisations régionales et internationales concernés sur certains aspects de la lutte contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes somaliennes.

La Commission a indiqué qu'au cours de toutes ces réunions, elle a souligné la nécessité d'adopter une approche globale multidimensionnelle, y compris le renforcement des capacités sur terre et le développement institutionnel, pour combattre le phénomène de la piraterie au large des côtes somaliennes, qui n'est en fait que le symptôme d'un problème plus large. A cet égard, la nécessité de mettre fin à toutes les activités illégales au large

**Aux : Ministères des Affaires étrangères/
Relations extérieures des Etats membres de l'UA**

des côtes somaliennes, y compris la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques, a été soulignée. La Commission a souligné que la question de la piraterie au large des côtes somaliennes a détourné l'attention internationale de la menace croissante que représentent les attaques au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

La Commission a souligné qu'en vue de s'attaquer à ces problèmes transversaux, y compris la pêche illégale, le déversement de déchets toxiques, le trafic d'armes et de drogues, et conformément à la Politique africaine commune de défense et de sécurité (CADSP), elle travaillait à l'élaboration d'une stratégie appropriée pour faire face à cette situation.

Pour sa part, la Conférence a adopté la décision Assembly/AU/Dec.252(XIII) sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique. Dans cette décision, la Conférence a exprimé sa vive préoccupation face à l'insécurité croissante dans les espaces maritimes autour de l'Afrique et de la Somalie en particulier ; et a fermement condamné toutes les activités illégales qui y ont cours, y compris les actes de piraterie, la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques. La Conférence s'est félicité des initiatives prises par la Commission en vue de développer une stratégie globale et cohérente pour lutter contre ces fléaux et lui a demandé de rendre régulièrement compte aux instances compétentes de l'UA.

Dans le cadre de suivi de cette décision, la Commission envisage d'organiser, au siège de l'UA à Addis Abéba, du 6 au 7 avril 2010, une réunion d'experts sur la sécurité et la sûreté maritimes de tous les Etats membres. La Commission transmettra, en temps utile, le projet d'ordre du jour de la réunion et d'autres documents pertinents, y compris une note de cadrage.

Dans l'intervalle, la Commission saurait gré aux Etats membres de bien vouloir confirmer leur participation et transmettre la composition de leurs délégations respectives, au plus tard le 25 février 2010.

Toutes les communications relatives à cette question doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Département Paix et Sécurité

Attention : - Capitaine de Corvette Samuel Kamé-Domguia,

(Point focal pour la stratégie de sécurité et sûreté maritimes) et

- M. Olabisi Dare (Point focal pour la Somalie)

Tel.: +251-113-724 724 (Ext.: 502) and +251-115-513 822 (Ext.: 609)

Portables: +251-911-503 413 & +251-913-013 199

Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

La Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures des Etats membres de l'UA les assurances de sa très haute considération.

**Cc : Ambassades des Etats membres de l'UA
Addis Abéba**

